

Présents : 10

Excusés : 1 – Nelly ROUSSY.

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : **Martine MANCHON**

Le Président donne lecture du dernier compte-rendu de séance en date du 18 Novembre 2017

Ordre du jour

1. Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire expose :

PRINCIPES

La dématérialisation a pour but de transformer les documents papiers et leurs traitements manuels en

- données informatiques
- traitements automatiques facilitant les échanges entre les parties en présence

PUBLIC CONCERNÉ

- L'ensemble des collectivités territoriales (élus, agents);
- Les comptables publics;
- La Préfecture;
- Les fournisseurs.

PÉRIMÈTRE DE LA DÉMATÉRIALISATION

Dématérialisation des Flux comptables (Mandats, Titres, Bordereaux, Pièces Justificatives)



Contrôle de Légalité - Dématérialisation des délibérations, Arrêtés, de tous les budgets



Dématérialisation des Factures (Grandes entreprises, Moyennes et Petites)



AVANTAGES

- Gain de temps par la simplification des procédures et la dématérialisation des pièces justificatives;
- Limitation des erreurs humaines;
- Gain de temps du délai de paiement (envoi dématérialisé);
- Gain de place dans l'espace de stockage;
- Optimisation des coûts (réduction du papier et des consommables);
- Sécurisation des échanges de la chaîne comptable et financière;
- Rapidité d'accès et disponibilité des Pièces Justificatives
- Du processus de visa et signatures

Le Maire précise le coût de ce projet qui s'élève à 246.00 € pour 3 années. Cette opération est portée par la CCDB en collaboration avec l'Ad@t (Agence d'appui aux Territoires).

Le Maire soumet aux voix la délibération et la convention se rapportant à ce dossier

Avis du Conseil : Pour = 10

Contre = 0

Abstention = 0

2. Convention et adhésion au service commun des instructions des ADS

Dans le cadre de l'application de la loi ALUR qui conduit notamment à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État en matière d'instruction des actes d'urbanisme, la CCDB a ainsi décidé, par délibération en date du 14 juin 2017, la création d'un service commun à la disposition des communes chargées de l'application des droits des sols (Service ADS) à compter du 1er janvier 2018. L'État conservera en effet, une mission d'instruction pour le compte des communes relevant du règlement national d'urbanisme (RNU) ; **néanmoins l'adhésion d'une commune en RNU reste possible.**

Présentation délibération et convention. Décision des Conseillers présents

Avis du Conseil : Pour = **10** Contre = **0** Abstention = **0**

3. Réalisation des travaux de remplacement des dispositifs d'éclairage public

Le Maire informe l'assemblée sur l'évolution du projet :

Les bons de commande sont passés et les travaux vont débuter courant du mois de Mars.

Précisions sur la Place de la Mairie. Un Mât Technique est prévu pour remplacer les 4 Boules, situées à proximité du terrain de pétanque. Il sera alors plus aisé de projeter les travaux prévus aux abords de la Mairie (Stationnement et sécurisation) notamment aux sorties d'école.

Coût global des travaux à réaliser :	Titulaire du marché - CITEOS Besançon =	40 825.44 € TTC
Subventions attendues TEPCV & SYDED	75% =	25 500.00 €

En marge de ce projet, le Maire présente les devis concernant

- Les travaux de sécurisation sur l'accès nord à l'entrée du village, intersection rue principale et Chemin des Prés. Sans augmenter la largeur du réseau départemental, il est prévu de donner plus de visibilité aux usagers pénétrant ou sortant du village. Les préconisations des services départementaux contraignent la commune à réaliser un trottoir aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite).

Deux entreprises ont proposés un devis :	Entreprise MOUGEY Patrick	=	24 723.27 € TTC
	Entreprise BLANCHOT David	=	37 216.80 € TTC

- Les travaux envisagés rue et place de la Mairie, contribuent à sécuriser, aménager et embellir l'espace central du village. Création aires de stationnement, gestion et évacuation des eaux de ruissellement, réfection des enrobés sur ce secteur.

Une seule proposition de devis à l'heure actuelle : Entreprise COLAS EST = 35 7836.00 € TTC

A la suite d'un débat constructif, l'ensemble du Conseil Municipal donne un avis favorable sur ces différents projets d'investissement, sous réserve des possibilités financières du moment.

4. Questions et Informations

Travaux sylvicoles 2018

Propositions devis ONF, concernant les travaux sylvicoles à prévoir en 2018. Les propositions de travaux sylvicoles préconisées par les services de l'ONF s'élèvent au montant de 5 717.00 € HT

Les propositions du Maire retiennent 3 opérations relatives à des travaux de cloisonnement et de dégagement mécanique de régénérations naturelles, pour la somme de 2 500.00 € HT. Avis favorable du Conseil pour cette proposition.

Désignation d'un correspondant communal « Ambroisie ».

Sur la demande des services compétents en matière d'environnement, ceux-ci nous demandent de nommer un correspondant « Ambroisie ». L'ambroisie est une plante sauvage et envahissante pouvant provoquer des allergies de type Rhinites, Urticair, Asthme, conjonctivite, Trachéite. Le Maire propose la nomination à ce poste de Damien TROUILLOT qui accepte et emporte l'unanimité du Conseil Municipal.

Informations Cimetière

Le Maire rend compte à l'assemblée de ces dernières diligences effectuées sur le cimetière communal.

Il informe les conseillers de la vente des derniers caveaux (6 places). Au niveau du columbarium, deux cavurnes, restent disponibles à ce jour. Sollicitant l'assemblée sur un point de détail non prévu dans le règlement du cimetière, après un court débat, il est décidé de préciser et d'ajouter ce point au règlement actuellement en vigueur.

Repas des « Seniors »

Le bilan moral du repas des « Seniors » résume les points suivants:

44 personnes soit 29 Seniors et 15 (Conseillers+ Conjoint(es)) ont participé à cette journée festive, ce qui représente 63% de participation. Quatre colis ont été remis dont 3 à des personnes empêchées pour raison de santé.

Le bilan financier s'élève à : 902.78 € pour les repas et 88.75 € pour les colis, soit un budget total de 991.53 €.

Nelly a réalisé une étude prospective sur les futures participations des « Seniors » en puissance pour les 7 prochaines années. Au regard de cette étude, il ressort un roulement de participation relativement fluide, ne remettant pas en cause les modalités d'organisation actuelles. Toutefois de petites retouches seront opérées dans le futur, notamment en ce qui concerne les ayants droits au colis de fin d'année.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures 30 minutes.

Le Maire

La Secrétaire de séance